ART. 8 N° 2524

## ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

# ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

#### RETIRÉ AVANT DISCUSSION

### **AMENDEMENT**

N º 2524

présenté par M. Lecamp, M. Girardin, Mme Le Peih et M. Lavergne

#### **ARTICLE 8**

- I. Au début de l'alinéa 5, supprimer les mots :
- « Afin de favoriser l'installation de nouveaux exploitants agricoles et l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique, ».
- II. En conséquence, au début de la première phrase de l'alinéa 6, supprimer les mots :
- « Afin de garantir le renouvellement des générations d'exploitants agricoles et de pérenniser le modèle d'exploitation familiale, ».
- III. En conséquence, au début de l'alinéa 7, substituer aux mots :
- « Afin de prendre en compte les attentes sociales et professionnelles des personnes ayant un projet d'installation, l'État se donne comme objectif de bâtir »

les mots:

« L'État bâtit ».

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les objectifs poursuivis étant mentionnés au premier alinéa de l'article 8, il n'est pas nécessaires de les répéter à chaque orientation donnée par ces alinéas.